

Schéma entrée en vigueur des principales modifications

Modification	Date entrée en vigueur	Explication
Enregistrement (1 lettre d'enregistrement, lien avec la Belgique, prolongation gratuite sous conditions)	1er septembre 2019	Lettres de pavillon restent valables jusqu'à leur durée de validité.
		Document d'immatriculation: transposition progressive: - < 31/12/2020: bateaux de navigation de plaisance immatriculés entre 01/01/2010-31/12/2017 - < 31/12/2021: 01/01/2006-31/12/2009 - < 31/12/2022: 01/01/2003-31/12/2005 - < 31/12/2023: 01/01/2000-31/12/2002 ou 01/01/2018 -30/06/2019 - < 31/12/2024: 01/01/1990-31/12/1999 - < 31/12/2025: < 31/12/1989
		Règlement spécifique attestation CE pour petite voile pour les navires <1 jan 2020 sur le marché
Enregistrement: CVD à usage commercial ou professionnel (c.-à-d. y compris apprentissage et eaux intérieures)	1er septembre 2019	CVD petite voile: sans enquête
Plaque marchand	1er septembre 2019	Limité à certaines conditions
Obligation port du gilet de sauvetage dans certaines circonstances	1er juillet 2019	
Nouvelle liste équipement (bateaux de navigation de plaisance <24m)	16 mai 2020	Ancienne liste équipement nécessaire reste valable jusqu'au 15 mai 2020
Brevet: obtention à partir de 16 ans	1er janvier 2020	
Brevet: obligation brevet de conduite général: - à usage commercial ou professionnel sur les eaux intérieures - bateau de navigation de plaisance > 24m	1er juillet 2019	Brevets obtenus restent valables
Brevet: obligation en mer brevet de conduite général si >20 km/h ou >15m	1er januari 2022	Brevets obtenus restent valables
Brevet et brevet radar: nouvelle méthode de demande, examen et délivrance	1er jan 2020	Brevets obtenus restent valables
Brevet: test pratique obligatoire	1er jan 2021	Brevets obtenus restent valables
Brevet: yachtman suffisant pour usage commercial ou professionnel en mer (Belgique) (STCW n'est plus exigé)	1er juillet 2019	
Suppression règle des 3-4 Bf	1er juillet 2019	Les petits bateaux de plaisance doivent rester dans la zone des 2 milles marins avec une hauteur de houle à partir de 1m